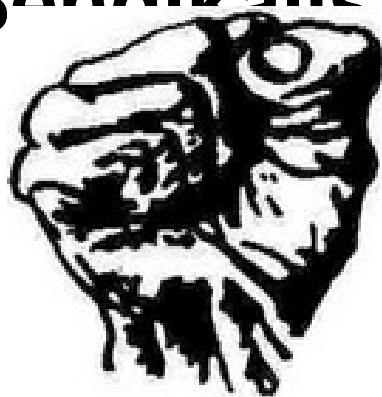


<http://ugtg.org/spip.php?article1648>



Michel Madassamy : Senkyèm Manch ! Mawdi 8 Novanm 2011 an Twibinal Lapwent !

Sendikalis pa Kriminel - Rèspé



ou Travayè !

Date de mise en ligne lundi 7 novembre 2011

Date de parution 8 novembre 2011

- Expressions - Communiqués -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

RÉPRÉSYON AWA !

MADA : SENKYÈM MANCH 8 NOVANM 2011

SENDIKALIS PA KRIMINÈL - RESPÉ POU TRAVAYÈ !

Le 09 août 2011, la justice française rendait son verdict dans l'affaire « SARA - TEXACO ». Gabriel BOURGUIGNON : RELAXÉ ! Freddy LOUISE : RELAXÉ ! Michel MADASSAMY : CONDAMNÉ à 3 mois de prison avec sursis car il est accusé d'avoir blessé 16 gendarmes !

Dix ans de procédure pour découvrir qu'il n'y a jamais eu de tentative d'incendie, ni de mise en danger de la vie d'autrui. Et pourtant, nos camarades ont été frappés, maltraités et présentés comme des criminels. Gabriel BOURGUIGNON aura passé 1 mois en prison et payé 15 000 euros pour sa libération conditionnelle.

La mobilisation des travailleurs de Guadeloupe et la solidarité ouvrière internationale auront fait reculer la justice coloniale confirmant ainsi qu'il s'agissait bien d'une affaire montée de toutes pièces pour tenter de diaboliser l'UGTG et de criminaliser l'action syndicale.

Mais la justice coloniale ne peut s'avouer vaincue. Ainsi, une nouvelle fois, elle condamne Michel MADASSAMY à une peine de prison avec sursis pour avoir soi-disant blessé 16 gendarmes armés.

Nous l'avons compris, il fallait en épingle un et leur choix s'est naturellement porté sur Michel MADASSAMY car l'Etat français garde au travers de la gorge le combat héroïque mené par Michel MADASSAMY qui a conduit à la reconnaissance du 27 mai en Guadeloupe.

Mardi 4 octobre, Michel MADASSAMY était convoqué devant le tribunal correctionnel statuant sur les intérêts civils car l'un des gendarmes « agressés » demande réparation. Curieusement, ni le gendarme, ni son avocate n'était présent à l'audience. Ils ont sollicité le renvoi de l'affaire au motif que leur demande d'indemnisation n'était pas prête, dix ans après.

L'audience est donc reportée au Mardi 8 novembre 2011 à 8 heures.

Dans le même temps, ce sont 18 militants de l'UTHTR qui sont mis en examen pour homicide involontaire indirect. La justice française veut les rendre responsable de l'accident qui a coûté la vie à un jeune motard en février 2009.

NON - SENDIKALIS PA KRIMINÈL !

NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ, NOU SÉ PITIT A KONBATAN !!

Sé liyannaj a Travayè é Pèp, Ansanm Ansanm, Doubout an lari-la, an balan, an konsyans, ké déchouké tout pwofitasyon é konstwi on dèt Gwadeloup.

**SOLIDARITE épi MADA - SOLIDARITE épi Travayè UTHTR :
MARDI 8 Novanm 2011 a 8tè douvan tribunal lapwent.
RÉPRÉSYON AWA - SENDIKALIS PA KRIMINÈL !**

Lapwent, 02 Novanm 2011